

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « développement économique et urbanisme»

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Séance du 4 septembre 2012

42 Opération « Le Fleura » - Approbation du programme de construction et transfert du bénéfice de la convention de portage foncier à Oise Habitat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. TAHI

Mme RIFFAULT

M. VARLET

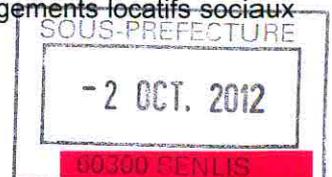
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire- adjoint, expose :

Dans le cadre de l'opération « Le Fleura » sise à l'angle des rues Gambetta et Stephenson, l'EPFLO (Etablissement Foncier Public Local de l'Oise) s'est engagé sur le portage foncier de l'emprise de l'opération par convention en date du 18 juillet 2008 modifiée par avenant du 13 mars 2009 dans le but de développer un ensemble immobilier comportant au minimum 70% de logements sociaux financés en PLUS et PLS.

Oise Habitat envisage le programme de construction d'un bâtiment comprenant 40 logements locatifs sociaux ainsi qu'une surface commerciale de 259 m² utiles brut de béton destinée à la vente.



maintenant !

L'emprise de cette opération, cadastrée section AH n°43 et 44, doit être donnée à bail emphytéotique par l'EPFLO au profit de Oise Habitat pour une durée de 60 années consécutives, à l'exception du bâtiment qui accueillera la surface commerciale en rez-de-chaussée et les 14 logements situés au dessus. Cette dernière emprise doit être cédée par l'EPFLO à Oise Habitat qui aura la charge de commercialiser la case commerciale. Au terme du bail emphytéotique, Oise Habitat s'engage à racheter le foncier.

Aussi, il vous est proposé d'approuver ce programme de construction conforme aux objectifs de la convention de portage foncier et d'accepter le transfert de cette convention de portage au bénéfice de Oise Habitat qui accepte de devenir le bénéficiaire du portage avec tous les droits et obligations y afférents.

Vous êtes appelé à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention pour portage foncier CA EPFLO 2008 07/01-13/12 signée entre la Ville et l'EPFLO en date du 16 juillet 2008,

Vu l'avenant n°1 à la convention pour portage foncier signée entre la Ville et l'EPFLO en date du 13 mars 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'EPFLO en date du 11 juillet 2012 approuvant le programme et le montage de cette opération,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 4 septembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote : ordinaire :

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le programme de construction proposé par Oise Habitat dans l'opération « Le Fleura » sise à l'angle des rues Gambetta et Stephenson, parcelles cadastrées section AH n°43 et 44, pour la réalisation de 40 logements locatifs sociaux et d'un local commercial de 259 m².

Article 2 : d'accepter le transfert de la convention pour portage foncier CA EPFLO 2008 07/01-13/12 et de son avenant n°1 au bénéfice de Oise Habitat.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à cette convention de portage foncier définissant les modalités de ce transfert, annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02.10.12

notifiée 04.10.12

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 04.10.12 Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



2/2